

# La mixité des publics

## Témoignage de Jérôme PASTORET

Ancien DDF du LPO Nicolas Joseph Cugnot de Neuilly sur Marne

Pour rappel, le volet 4 de la loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel du 05 septembre 2018 donne la possibilité aux apprenants d'EPL de changer de statut en cours de formation. En prélude, le rapport Marcon-Calvez de février 2018 jetait les bases de la transformation de la voie professionnelle dont un des axes est la mise en place de l'hybridation des parcours.

Le lycée polyvalent Nicolas Joseph Cugnot de Neuilly sur Marne a par conséquent décidé de fixer le curseur sur la classe de terminale bac pro pour commencer l'introduction d'apprentis, la classe de seconde étant réservée à la découverte d'une famille de métier.

Sous l'impulsion de mon chef d'établissement, en tant que DDF, j'ai identifié à partir du mois de juin 2020 (à la sortie du confinement) les souhaits de passage à l'apprentissage pour nos élèves de première bac pro. Un quota d'apprentis avait été fixé afin de ne pas perdre les dédoublements, ces derniers sortant des bases élèves.

A l'issue de cette campagne de recrutement interne, 4 élèves ont changé de statut à la rentrée 2020 (sur un total de 90 élèves). Ils ont été regroupés dans un même groupe d'une même classe de terminale bac pro MV (seule formation sollicitée).

L'offre d'apprentissage sur le secteur de la maintenance automobile est supérieure à la demande. Certains élèves ciblés par les équipes pédagogiques de ces deux classes n'ont pas souhaité passer sous statut de salarié malgré les propositions de contrat d'apprentissage.

Preuve est ici faite que la formation initiale a encore de beaux jours devant elle. En effet, de nombreux élèves débutant le cycle terminal du bac professionnel ne se sentent pas prêt à passer au statut d'apprenti et ses contraintes inhérentes (vacances, temps de travail, responsabilité...).

Pour sa mise en place, le lycée Nicolas Joseph Cugnot s'est appuyé sur le CFA académique de Créteil. Une coordinatrice pédagogique ainsi qu'une développeuse de formation m'accompagnent dans cette action.

Pour la construction du calendrier de l'alternance, je suis parti sur 20 semaines de formation en centre à 33,5H hebdomadaire. Le CFA a validé ce calendrier.

Un point de vigilance a été apporté sur la dernière semaine de PFMP où les apprentis sont de retour en entreprise pour permettre aux collègues d'effectuer les visites certificatives.

### VOICI LE CALENDRIER DE L'ALTERNANCE EN VIGUEUR RÉPARTI SUR 5 PÉRIODES :

	SEPTEMBRE				OCTOBRE				
Semaine	36	37	38	39	40	41	42	43	44
Tle BAC PRO MV	1	2			3	4			

	NOVEMBRE				DECEMBRE				
Semaine	45	46	47	48	49	50	51	52	53
Tle BAC PRO MV	5	6			7	8			

	JANVIER				FEVRIER			
Semaine	1	2	3	4	5	6	7	8
Tle BAC PRO MV	9	10			11	12		

	MARS				AVRIL				
Semaine	9	10	11	12	13	14	15	16	17
Tle BAC PRO MV	13	14			15	16			

	MAI				JUN				
Semaine	18	19	20	21	22	23	24	25	26
TBMV	17	18			19	20			

	Entreprise 840h
--	--------------------

	Centre 670h
--	----------------

	PFMP
--	------

	Congés Scolaires
--	---------------------

### PARTICULARITÉ DE CETTE ALTERNANCE :

Les apprentis reviennent 2 fois pendant 2 semaines durant les 8 semaines de PFMP de la classe de terminale. Ils sont accueillis selon leur planning habituel.

### LES FREINS RENCONTRÉS LORS DE SA MISE EN PLACE :

- Les Professeurs d'Enseignement Professionnel s'inquiètent de voir transformer leur statut d'enseignant en celui de formateur. Il s'agit pourtant bien ici dans ce cas d'une mission complémentaire au même titre que la formation pour adultes du GRETA.
- La difficulté réside dans la mise en place d'un parcours hybride (présentiel/distanciel). Il faut souligner que la période de confinement fut un véritable galop d'essai en termes d'enseignement à distance pour les collègues. Ces derniers doivent s'appuyer sur cette expérience pour construire le parcours des apprentis.
- La nécessité de demander une habilitation (valable cinq ans) aux CCF auprès du CFA académique (dossier à traiter par le DDF). Cela peut paraître incompréhensible en EPLE mais certains formateurs intervenant pour le compte du CFA sont des intervenants extérieurs et n'ont pas le statut d'enseignant de l'éducation nationale.

### LES LEVIERS :

- La mise en place de la mixité des publics est une commande institutionnelle qu'il faut mettre en place de manière encadrée et rationnelle afin de travailler à moyens constants.
- Le paiement se fait sur la base du barème de Montpellier des heures d'enseignement réalisées durant les 4 semaines de cours réservées aux apprentis. Ces périodes vont permettre la réalisation de remises à niveau.

- Le taux d'insertion professionnelle est bien meilleur (70 % des apprentis diplômés signent un CDD ou CDI 7 mois après leur sortie du système scolaire contre 54% pour les élèves).
- Le maintien dans la classe d'élèves moteurs, crée une dynamique de groupe.
- La Recommandation d'une Aide Négociée Territoriale (ANT) à réaliser auprès de la Division Académique pour la Formation (DAFOR) qui peut accompagner les équipes dans la mise en place d'un parcours hybride.

### L'INDEMNISATION DU DDF :

Placé en coordonnateur pédagogique (s'il le souhaite), il perçoit une indemnité fixée par le barème de Montpellier (1200 € brut) ainsi que les 1/12ème des heures de plateaux techniques au prorata du nombre d'apprentis.

### PREMIER BILAN :

- La mise en place de la mixité nécessite au préalable un temps de présentation de l'action suivi d'une concertation menant à l'indispensable adhésion des enseignants. Le suivi administratif est calqué sur celui du GRETA.

### LES PERSPECTIVES :

- Ouverture d'une section d'apprentis en BTS maintenance des véhicules. Les apprentis peuvent se projeter sur une entrée en études supérieures.
- Introduction d'apprentis sur les classes de terminales CAP ainsi que sur le CAP 1 an en peinture des carrosseries à la rentrée 2021.

**Jérôme PASTORET**

Directeur du CFA académique de Créteil

